

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 24 février à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 18 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M.FICHEUX Bruno,
M. BEZILLE Marc, procuration à M.DUYCK Joël,
M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe,
M.DEHAENE Michel, procuration à M.HENNEON François-Xavier,
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme VILLE Augustine,
Mme EVRARD Monique, procuration à M. MAHIEU Philippe,
Mme HERDIN Andrée, procuration à Mme DE SWARTE Marie-Dominique,
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M.THOREZ Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. DELVALLE Jean.

Délibération n°2022D021 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Désignation du représentant de l'établissement au comité syndical du Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5721-2 ;
Vu les statuts du Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique ;

Considérant que la Communauté a donné son approbation pour une adhésion au Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique pour sa compétence « usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif »,

Considérant que, en application des statuts du Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique, il appartient à la Communauté de désigner un délégué pour le représenter au sein du Comité syndical ;

Le Président propose de procéder à l'élection des délégués du Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique.

Monsieur le Président fait appel à des candidats.

M.BOONAERT Jean-Philippe est candidat. Pas d'autres candidats.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué au Comité syndical du Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique.

Résultats :

Votants : 42

Blancs : 8

Nuls : 0

Exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Délégué Titulaire	
M.BOONAERT Jean-Philippe	34 voix

M.BOONAERT Jean-Philippe a obtenu 34 voix.

M.BOONAERT Jean-Philippe est élu délégué de la Communauté de communes Flandre Lys pour siéger au Comité syndical du Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

